

Le nombre d'Européens inscrits sur les listes électorales a quasiment doublé

Le nombre de ressortissants communautaires non-français inscrits en France sur les listes électorales en vue des européennes du 13 juin a quasiment doublé (+ 92%), hors élargissement, depuis les dernières européennes en 1999.

Au total, 145.621 ressortissants des Quinze, hors France, étaient inscrits au 28 février, soit une hausse de 92% par rapport au scrutin européen de 1999 où ils étaient 75.817.

Le nombre de personnes originaires des dix nouveaux Etats membres qui se sont inscrites sur les listes complémentaires n'est pas encore connu. Les ressortissants de ces pays ayant rejoint l'Union européenne le 1er mai avaient jusqu'au 15 avril pour s'inscrire.

Parmi les Européens inscrits pour voter en France, le plus fort contingent est celui des Portugais (43.368), suivis par les Italiens (27.593) et les Belges (17.052). Les moins nombreux sont les Finlandais (349).

Les citoyens de l'UE résidant en France peuvent voter aux européennes en France en vertu de la loi du 5 février 1994. Pour s'inscrire, ils doivent jouir du droit de vote dans leur pays d'origine, être âgés d'au moins 18 ans et être rattachés à une commune. Tout ressortissant de l'UE votant aux européennes en France perd son droit de vote aux européennes dans son Etat d'origine. Un vote multiple est puni d'une peine de deux ans de prison et 15.000 euros d'amende.

Source : Ministère de l'Intérieur, AFP